



Règlement du circuit poussins benjamins

Article 1 - Conditions de participation.

Le circuit poussins benjamins est réservé aux joueurs des catégories précitées ayant **une licence traditionnelle et ayant moins de 600 points**

Article 2 - Droit d'inscription.

Pour favoriser l'accès à cette compétition, le comité départemental a choisi de ne pas facturer de droit d'inscription.

Article 3 - Organisation annuelle.

Le circuit poussins benjamins est constitué de 2 tours indépendants et d'une finale.

Article 4 - Montées et descentes.

Nous avons décidé de ne pas appliquer de montées descentes.

Article 5 - Organisation des tours.

L'organisation se fera sous forme de poules suivies d'un tableau avec classement intégral. Nous enverrons des fiches d'inscription.

Article 6 - Tableaux de catégories.

Cette compétition est organisée en 6 tableaux :

| | | |
|-----------|--------------|--------------|
| Poussins | Benjamins 1 | Benjamins 2 |
| Poussines | Benjamines 1 | Benjamines 2 |

Certains tableaux pourront être regroupés si le nombre d'inscrits s'avère insuffisant. Cependant nous conserverons les catégories pour l'affectation des points pour le classement général.

ATTENTION : CATEGORIES D'AGE INTERNATIONALES par année de naissance

Article 7 - Tenue.

La tenue sportive est obligatoire (short ou jupe, tee-shirt de couleur, baskets)

Article 8 - Classement.

Toutes les parties comptent pour le classement individuel, un classement spécifique de la compétition sera réalisé selon le tableau ci-dessous.

Attribution du nombre de points à chaque tour

| 1^{er} | 2^{ème} | 3^{ème} | 4^{ème} | 5^{ème} | 6^{ème} |
|--|--|---|---------------------------------|---|--|
| Nbre de participants au tableau + 5 points | Nbre de participants au tableau + 3 points | Nbre de participants au tableau + 1 point | Nbre de participants au tableau | Nbre de participants au tableau - 1 point | Nbre de participants au tableau - 3 points |

Pour chaque tour le classement se fera par catégorie.

En cas d'égalité en fin de saison, les joueurs (es) seront départagés (es) par leur classement pour la journée finale.

Article 9 - Récompenses

Chaque tour et chaque tableau seront dotés en récompenses et en lots, ainsi que le classement général de l'épreuve à l'issue des 3 tours départementaux.

Article 10

La commission technique et Jeunes se donne le droit d'apporter toutes modifications nécessaires au règlement.

Julien QUINSAT



